Cuivré mauvin (Lycaena alciphron)

Gentioux Pigerolles

Lettre d'information municipale

Août 2025

Inauguration du Café-restaurant La Grande Gentiane

La Grande Gentiane a ouvert ses portes le 12 juin, et propose depuis aux personnes habitant ou visitant Gentioux-Pigerolles une offre variée de bar et de restauration.

L'équipe porteuse du projet, complétée de cinq personnes salariées, remercie les habitantes et habitants de la commune d'être venus découvrir ce nouvel établissement et de l'avoir fait également découvrir à leurs amis et familles de passage dans la région. Nous prenons beaucoup de plaisir à les recevoir et les rencontrer alors que la saison bat son plein et que la demande est au rendez-vous.

Nous préparons déjà notre proposition pour la rentrée de septembre et les mois suivants, car nous souhaitons que la Grande Gentiane, entreprise coopérative, soit un lieu accueillant pour les habitants de la commune et des alentours, ouvert toute l'année.

Nous espérons aussi accueillir bientôt celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion ou pas encore osé franchir la porte de ce café restaurant !

Assainissement collectif

Dans le cadre de la loi de Nouvelle Organisation des Territoires de la République votée en 2015, les communautés de communes devaient récupérer au 1er janvier 2026 la compétence de gestion des systèmes d'assainissement collectif des communes.
Pour rappel, la commune dispose actuellement de deux systèmes : un assainissement collectif pour le bourg de Gentioux, mis en service le 1er juillet 1988, fonctionnant au moyen de lagunes, et un système de phytoépuration au moyen de plantes pour le bourg de Pigerolles, mis en service le 8 août 2015, répondant à la promesse faite lors de l'association de nos deux communes en 1972.
C'est dans le cadre de cet horizon législatif contraignant que la commune s'est associée aux dix-huit autres communes de Creuse Grand Sud qui disposent de tels systèmes afin de mesurer l'impact et les conséquences d'un tel transfert en 2026. Cette étude, fortement subventionnée, a permis de dégager un panorama des différents services municipaux et d'évaluer la capacité de Creuse Grand Sud à créer et faire fonctionner un service intercommunal dédié. Mais voilà, c'était sans compter le passage éclair du gouvernement Barnier qui est revenu sur les dispositions législatives de 2015 en permettant désormais aux communes de conserver leurs compétences de gestion de l'adduction en eau potable et de l'assainissement collectif !
Maintenant que le cadre n'est plus celui de la contrainte, les élus communautaires et les conseillers municipaux peuvent échanger sur la meilleure suite à donner : conserver les systèmes municipaux ou basculer sur un service intercommunal.
Ne souhaitant pas qu'une étude coûteuse en argent public demeure mise au placard, le conseil municipal s'est intéressé à quelques données chiffrées qui sont lourdes de conséquences pour l'avenir de notre assainissement collectif municipal. En effet, avec un prix d'assainissement demeuré inchangé depuis 2018 et déjà très bas par rapport aux coûts réels de fonctionnement et d'investissements à venir de ce service, la pérennité de celui-ci appelait des décisions rapides et fortes.

C'est pourquoi, par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2025, il a été décidé de procéder sur les six prochaines années à une hausse progressive des coûts de l'abonnement et de la consommation à nos deux systèmes d'assainissement collectif de Gentioux et Pigerolles. Cette trajectoire, basée sur l'étude de transfert, n'assure même pas la viabilité du service dans la durée mais le conseil espère qu'elle en garantira au moins la stabilité budgétaire. Désormais amputé de l'adduction en eau potable, qui avait noyé un peu (sans mauvais jeu de mots), les prix trop bas, l'assainissement collectif doit maintenant s'autofinancer seul.
Ainsi, par paliers successifs, le coût de l'abonnement annuel aux systèmes de la commune passera de 69€ HT actuellement à 100€ HT à l'horizon 2031 tandis que le prix du m^3 consommé passera progressivement de 0,43€ HT actuellement à 1,60€ HT en 2031. L'étape la plus dure à franchir pour tous les usagers de ce service sera l'année 2026, qui rattrapera l'équivalent d'une hausse de cinq centimes par an chaque année depuis 2018, date de la dernière réévaluation tarifaire.
Malgré ces hausses, un rapide sondage auprès des services d'assainissement collectif gérés en délégation par des structures privées (exemple : Véolia à Aubusson ou la SAUR sur le syndicat voisin de Saint-Sulpice-les-Champs) pourra vous témoigner du côté toujours très attractif de ce service municipal. Nous nous tenons à disposition pour vous informer.

Le conseil municipal, par cette décision, souhaite s'assurer que l'assainissement collectif demeure un service public et donc, pour cela, qu'il dégage les recettes nécessaires à son bon fonctionnement dans la durée. Dans un monde où bien souvent on oppose trop simplement un service public déficient mais peu onéreux à un service privé efficace mais cher, le choix a ici été d'agir dans le sens de garder un service public solide et capable d'investir pour l'avenir.

Changement de nom de rue

Les plus attentifs habitant(e)s qui ont traversé le bourg de Gentioux depuis le 30 juillet dernier ont pu le remarquer : la rue de la Ferme du Prieuré a cédé la place à la rue Jules Coutaud, maire de Gentioux de 1920 à 1965.
Au travers des célébrations qui ont accompagné le Centenaire de l'édification du monument aux morts de Gentioux en 2023, il est apparu dommageable que la commune ne dispose d'aucune rue qui conserve la mémoire de cet habitant qui a porté avec son conseil la construction de cet édifice qui fait la fierté et la célébrité de notre commune en France et même au-delà.

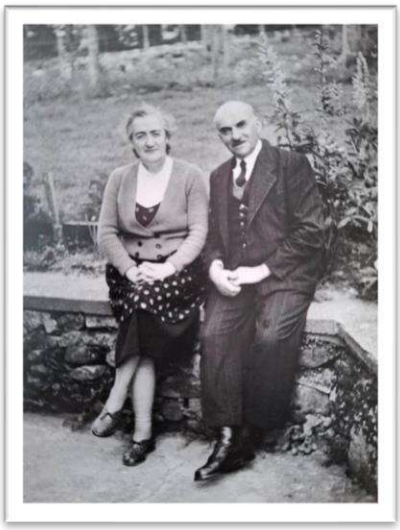

Marie et Jules COUTAUD

C'est pourquoi, au cours d'une cérémonie en compagnie de la famille de Jules Coutaud, un hommage a été rendu à celui qui fût forgeron, maréchal-ferrant et serrurier comme l'était son père avant lui. Survivant aux atrocités de la Première Guerre Mondiale comme artilleur, il en revint durablement blessé par les gaz asphyxiants avant d'être élu adjoint puis maire de Gentioux. C'est son conseil qui fît le choix du monument et le maire, associé au conseiller Jean Duburgt, qui choisit notamment la posture de la statue de l'orphelin et défendit ce choix face aux représentants de l'État.
Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1949, Jules Coutaud était un fervent partisan de la paix au sein de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), prédécesseure de l'actuel Parti socialiste, et conseiller général dans la lignée des idées de Jean Jaurès.
La famille en garde le souvenir d'un homme qui aimait beaucoup son Plateau, où il pêchait et chassait tout en le parcourant à vélo.

La municipalité remercie bien chaleureusement la famille pour avoir donné, à l'occasion de l'inauguration de cette rue, une image plus intime et personnelle de cet ancien édile dont le nom est désormais inscrit pour qu'il ne soit pas oublié de celles et ceux qui vivent maintenant dans ces paysages qui furent le cadre de sa vie et de son engagement pour les habitant(e) pendant quarante-cinq ans.

De multiples travaux à Pigerolles !

Quel chambardement à Pigerolles !
Le bourg est depuis plusieurs mois à l'heure des travaux et cela est amené à se poursuivre encore sur une bonne partie de cette fin d'année et du début d'année prochaine. Profitant d'une politique volontariste du Syndicat des Énergies de la Creuse (SDEC) et s'inscrivant dans la dynamique collective de la labellisation en Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, la commune a décidé de procéder dans les prochains mois à l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone, fibre) du bourg de Pigerolles et à la modernisation et la réorganisation de son éclairage public.
Un coup de pelle en appelant un autre, le conseil municipal a également décidé, en tant qu'ultime action en sa qualité de gestionnaire de l'adduction en eau potable, de procéder au renouvellement de plusieurs portions du réseau et à l'amélioration des évacuations des eaux pluviales.

Il a notamment été décidé de changer des portions importantes de réseau sur le tracé de la route départementale 8, qui traverse le bourg, et sont fortement sollicitées par les poids lourds et engins agricoles.
Cette circulation importante dans le bourg a été aussi l'objet d'un travail collaboratif entre le conseil municipal, le Parc Naturel Régional, une paysagiste, une architecte et des habitantes et habitants de la commune entre 2021 et 2023 ayant abouti à des études de bourg pré-opérationnelles (vous pouvez les consulter sur notre site internet à la rubrique « études et arrêtés »). Celles-ci flèchent la réduction de la voie dans cette traversée du bourg et l'aménagement à venir des accotements, afin de faciliter les circulations piétonnes et cyclables.
Ce chantier, première étape d'une longue série appelée à s'échelonner sur des années, profite donc des chantiers d'eau et d'enfouissement pour diminuer dans la mesure du possible les nuisances à la population et aboutir dès la fin 2026 à un nouvel aspect de cette traversée de Pigerolles.

Nouveau véhicule municipal

Lundi 4 août dernier, les services techniques municipaux ont troqué leur Renault Kangoo diesel contre un Opel Vivaro électrique muni d'une batterie de 50 KW. Ce véhicule, premier à opérer la transition entre le thermique et l'électrique pour notre flotte municipale, répond aux besoins du service qui opère en réalité peu de longues distances et demande surtout un véhicule spacieux pour le matériel.
Ce basculement à l'électrique a fait l'objet d'un débat intéressant au sein du conseil municipal et de l'équipe technique sur l'action à mener, à notre petite échelle, quant aux enjeux mondiaux de transition énergétique et de décarbonation de nos actions quotidiennes.

Si la conversion des véhicules thermiques en électrique sera loin de résoudre le problème, elle contribue néanmoins, pour nos espaces ruraux très dépendants du véhicule individuel, à amoindrir notre impact en réduisant drastiquement les émissions de CO^2 sur la durée de vie du matériel.
En effet, si la fabrication des voitures électriques et de leurs équipements, en premier lieu des batteries, engendre un surplus de pollution de près de 40% par rapport à leurs homologues thermiques, cette empreinte, appelée aussi énergie grise, est « compensée » pour les véhicules dotés de batteries inférieures à 60 KW au bout de 30 à 40 000km parcourus. Les voitures thermiques, elles continuent de polluer après fabrication sur l'ensemble de leur durée de fonctionnement (source : The Shift Project, *Plan de transformation de l'économie française*).
À noter toutefois que la tendance actuelle à avoir des véhicules de plus en plus volumineux, type *Sport Utility Vehicle* (SUV), rend cette conversion à l'électrique de moins en moins pertinente à mesure que la taille et le poids des batteries nécessaires à leur déplacement augmente. En prenant ici un utilitaire muni de la plus petite batterie disponible pour ce modèle actuellement, la commune vise à être cohérente avec l'intention politique derrière cet achat.

Des locaux sont disponibles à Gentioux

Le bâtiment de l'ancienne communauté de communes offre toujours 2 locaux à louer !
Il s'agit de locaux à usage professionnel :
Le premier, d'environ 20 mètres carrés, pour un loyer mensuel de 73 euros hors charges et de 148,88 euros toutes charges comprises.
Le deuxième, de 7 mètres carrés, loyer 35 euros hors charges et 71,96 euros toutes charges comprises. **Contactez-nous pour visiter : djeanblanc.mairiegp@gmail.com**

Coopération internationale avec l'Ukraine

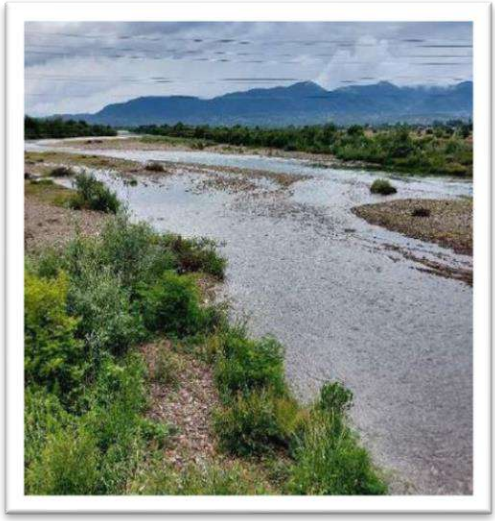

La guerre provoquée en février 2022 par l'invasion d'une partie de l'est de l'Ukraine par la Fédération de Russie a constitué un choc pour l'ensemble des pays européens et des membres de l'Union. Pour la commune de Gentioux-Pigerolles, ces événements se sont surtout ressentis avec l'explosion des coûts de l'électricité et du processus général d'inflation qui l'a accompagné.
Sollicité par des réseaux de solidarité internationale et en premier lieu le réseau Experts Solidaires, la commune a rejoint l'action conjointe de Faux-la-Montagne, La Villedieu et Saint-Martin-Château pour répondre à un appel à projets émis par le ministère des Affaires Étrangères afin d'aider la commune de Khust, en Transcarpatie, à installer un réseau d'adduction en eau potable pour ses habitant(e)s et les réfugié(e)s accueillis depuis le début du conflit.
Cette action de solidarité internationale, si elle n'efface évidemment pas les autres crises qui malheureusement ponctuent chaque jour une actualité mondiale dramatique, constitue un investissement mesuré, à hauteur de 2528 euros pour notre commune, et constituera peut-être demain le premier geste d'une amitié et d'une cohésion européenne devenues indispensables à mesure que les grandes puissances adoptent un peu plus chaque jour des postures agressives les unes envers les autres.

Inauguration du four de Joux

Le 27 juin dernier s'est tenu à Joux le désormais traditionnel pot de départ et bal des élèves du Cours Moyen 2e année (CM2) qui vont rejoindre l'année prochaine le collège de Felletin.
Pour l'occasion, l'association des parents d'élèves, le Club de l'Amitié de Gentioux-Pigerolles et les associations patrimoniales des Amis de Joux et de Petit Patrimoine Grandes Causes ont groupé leurs forces pour proposer des festivités aux abords du four à pain du village, fraîchement restauré.
Les participantes et participants, enfants et adultes, ont ainsi pu se délecter d'une succession de pizzas agrémentées par eux-mêmes puis cuites au four à pain, le tout accompagné des discours de la municipalité et des élèves qui ont témoigné une fois encore de l'attachement très fort de toutes et tous pour notre école.
Le discours de la commune a notamment salué la belle cohésion et l'entente cordiale entre les deux associations patrimoniales qui œuvrent depuis des années à préserver, entretenir et animer les éléments du patrimoine local (églises, croix, fours et moulins…).
Le travail n'étant pas terminé à Joux, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Fondation du Patrimoine pour financer la restauration du site, la cagnotte atteint presque les 90% et tous les dons sont déductibles en partie de vos impôts.

Les 26 communes de Creuse Grand Sud se lancent dans la création de leur PLUi !

Qu'est-ce que le PLUi ?

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document cadre qui **fixera pour une période de 10 à 15 ans**, **les règles de construction et d'aménagement** pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager… sur les 26 communes de notre territoire.

Le PLUi est avant tout, **un projet commun de territoire** qui **prendra en compte les spécificités de chacune de nos communes**, pour répondre à leurs attentes, leurs contraintes et leurs besoins actuels et futurs.

Il traitera de plusieurs sujets : le cadre de vie, l'agriculture, la biodiversité, le paysage, les énergies renouvelables, l'économie, les commerces, les mobilités, l'habitat, le patrimoine, l'eau, les usages du sol…

La création du PLUi a été **approuvée à l'unanimité** par le Conseil Communautaire. La démarche a été officiellement lancée le 4 février 2025 à Sainte-Feyre-la-Montagne avec 51 élus présents, représentant 23 de nos 26 communes.

Il sera **un outil pour répondre aux grandes questions suivantes** :

- Comment accueillir et maintenir la population satisfaisant au mieux ses besoins ?
- Quelles stratégies de maintien et de développement économique pour nos territoires ?
- Comment optimiser au mieux l'occupation et la maîtrise de consommation du foncier ?
- Quel équilibre entre développement et préservation du paysage, des milieux et des ressources ?
- Comment préserver et adapter le bâti ancien aux besoins actuels et futurs ?
- Quelle agriculture, quelle forêt, quels espaces naturels pour demain ?
- Quels pôles, quelles activités et quelle accessibilité ?
- Quels lieux pour se rencontrer, s'intégrer, créer du lien ?

Le projet est ambitieux : **4 à 5 ans pour le réaliser**.

2025 sera dédiée à la **rédaction d'un diagnostic** sur l'ensemble de notre territoire.

De cet état des lieux émergera un **projet politique commun** à toutes nos communes : le PADD.

Ce projet sera ensuite **traduit dans un règlement écrit et dans un plan** où seront définies des zones bien spécifiques de constructibilité. Ce règlement permettra à chaque commune et habitant de connaitre toutes les règles et recommandations applicables à chaque parcelle.

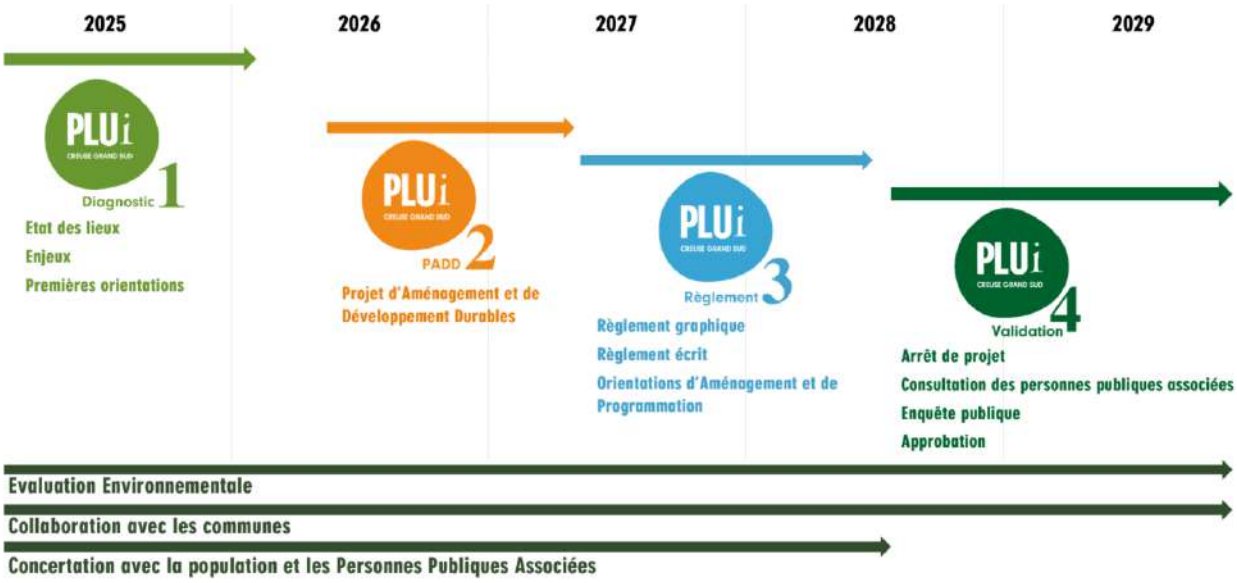

Le PLUi sera consultable par tous, en format papier dans chaque mairie et au siège de la com com, et en format web sur leur site internet.

Bien que rédigé à l'échelle intercommunale, il ne sera pas le PLUi de Creuse Grand Sud, mais bien **celui des 26 communes de la com com**. Car ce sont vos élus, épaulés par les techniciens de la com com et par le Bureau d'études clermontois Auddicé urbanisme, qui **travailleront, ensemble, à sa création**.

En tant qu'habitants et usagers du territoire, vous serez également informés et invités à participer tout au long de son élaboration.

VOTRE AVIS COMPTE !

Pour que le PLUi corresponde au mieux à la réalité de nos territoires, votre participation et votre avis sont précieux.
Des **cahiers de concertation sont à votre disposition** dans chaque mairie et au siège de la com com pour nous faire part de sujets qui vous tiennent à cœur, d'informations sur votre commune ou des projets que vous avez sur votre parcelle.
Vous serez prochainement invités à participer à **trois réunions publiques en fin d'année 2025** pour la présentation du diagnostic réalisé sur notre territoire. D'autres réunions seront organisées dans les mois et années qui viennent jusqu'à l'approbation finale du document.

Plus d'informations : plui@creuse-grand-sud.fr

La fabuleuse histoire des chats errants, ça nous passionne tous, Si si !

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction. **Car un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans !!!**

Une solution a fait ses preuves : **la stérilisation**. Le constat est net : **l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace** contre la pullulation. La stérilisation à l'inverse, stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres. Une fois capturés et stérilisés, les chats errants sont identifiés puis relâchés sur leur territoire d'origine.

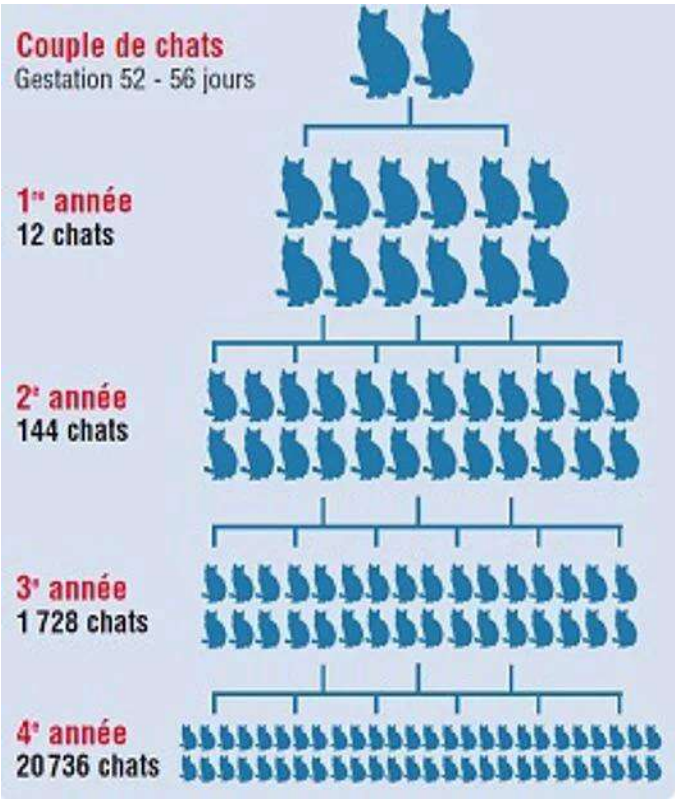

La municipalité a déjà mis de l'énergie, du temps et des moyens financiers (aidée par la Fondation Brigitte Bardot et une habitante très investie de Royère de Vassivière qui tient à rester anonyme pour ne pas être sur-sollicitée et que nous remercions infiniment) pour stériliser une trentaine de chats ayant envahis plusieurs villages de la commune.

Notre message est de nouveau très clair : merci de faire **stériliser vos chats et chattes** !

Si vous avez des questions ou des difficultés, contactez-nous à djeanblanc.mairiegp@gmail.com, nous pouvons peut-être vous aider.

État Civil

Naissance
Sacha BROQUET-DESBORDES le 12/07/2025

Décès
Raymonde AMADO (née CANQUE) le 03/05/2025
Marie-Françoise BUSCH (épouse JORRAND) le 25/06/2025
Marie-Louise LEMOINE (épouse D'ARAUJO) le 10/07/2025